



Prise d'agent sur ma caution/dégât qui ne doit être à ma charge

Par **Jaffré**, le **21/04/2009** à **17:53**

Bonjour,

Je cherche à connaître mes droits. J'ai quitté mon appartement le 09/02/09, il y avait de graves traces de moisissure sur mes murs, car dans celui-ci il n'y avait ni joint d'étanchéité au niveau des fenêtres et la VMC était en mauvais état dès mon arrivée. J'ai eu un notaire au téléphone qui m'a annoncé que dans ce cas les frais d'entretien des murs étaient à la charge du propriétaire. MAIS j'ai reçu que 10,27€ de ma caution qui était de 808 €. Pouvez-vous m'aider je ne sais que faire pour récupérer mon argent ? cordialement Melle Jaffré Barbara